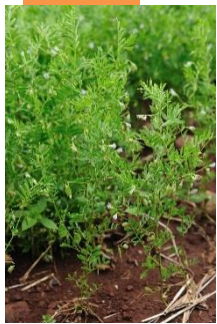


N° 02

Date de publication  
28 avril 2022



## Lentille Verte du Puy AOP



### À retenir cette semaine

- ✓ Les conditions climatiques actuelles avec des températures clémentes sont très favorables au développement de la culture, d'autant plus que les sols disposent d'un peu d'humidité. Ces dernières pluies sont bénéfiques à la mise en place de la culture.

### Réseau

Ce bulletin fait état d'observations entre le 14 et 28 avril 2022 dans ces parcelles sur la zone de production de la Lentille Verte du Puy.

### Stades et état des cultures

- Pour les semis précoces qui se sont déroulés vers le début mars, le stade végétatif de la lentille va de 6 feuilles à 8 feuilles.
- Pour les semis plus tardifs effectués après le 20 mars, le stade de la lentille va de la levée à 2/3 feuilles.

La germination et la levée dans les parcelles sont rapides et très régulières en raison de bonnes conditions climatiques ce qui a permis une bonne préparation des lits de semence et favorise une germination rapide. À noter que dans certaines parcelles moins bien orientées la levée est moins régulière. Les récentes gelées ne semblent pas avoir perturbé la mise en place de certaines parcelles.

À ce jour, la surface en lentille emblavée sur la zone A.O.P. est estimée à 80 %.  
Les derniers semis sont en cours dans les zones d'altitude.

### Situation des bio agresseurs (ravageurs et maladies)

- **La sitone du pois**

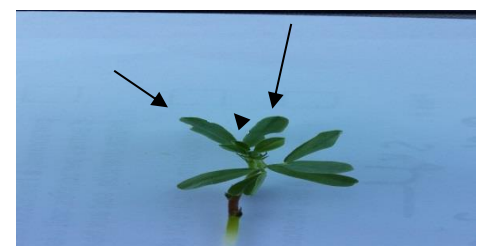
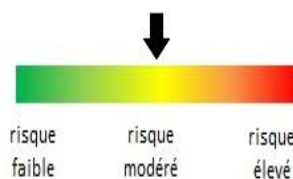


- La sitone du pois est responsable de morsures sur les feuilles et les tiges de la lentille.
- Pour les semis précoces du 20 mars, la lentille a dépassé le stade 3/4 feuilles ; ces parcelles ne présentent plus de risque quant aux attaques de sitones.
- Pour les semis postérieurs au 20 mars, les températures vont progresser et les lentilles sont entre le stade levé et 3/4 feuilles. Ces parcelles devront faire l'objet d'une attention particulière vis-à-vis de ce ravageur. **Surveillez vos parcelles !!!**
- **Le seuil de nuisibilité** de la sitone du pois est atteint dans une parcelle lorsque sur 20 plants prélevés, les deux conditions suivantes sont réunies : 50 % comportent au moins 3 morsures et le plant n'a pas atteint le stade 3/4 feuilles.

Les sitones sont actives dès que la température journalière dépasse les 8/10°C et par temps ensoleillé.

Quelques traces de morsures sont visibles dans les parcelles.

- **Analyse du risque** sitone du pois



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture et ODG Lentille Verte du Puy



## • Les maladies racinaires

Rien à signaler pour le moment sur la zone, cependant la vigilance est de mise.



## Adventices

La pression des adventices est pour le moment assez bien contrôlée, attention aux conditions climatiques qui vont leur être favorables également.

- **La technique du désherbage mécanique en post levée avec la herse étrille**, donne des résultats intéressants à condition que cet outil soit utilisé sur sol ressuyé en surface et sans pluie dans les 48 heures suivant le passage. Le stade optimum d'intervention se situe à 3/4 feuilles de la lentille lorsque les mauvaises herbes sont encore au stade plantule.
- **Le semis direct** est une technique qui est de plus en plus choisie cette année, elle nécessite une anticipation sur l'assolement de la part de l'agriculteur. En effet, le « mulch » présent en surface limite le développement des adventices. Cette année, avec des conditions climatiques favorables, cette technique a été mise en place par de nombreux producteurs pour le semis des parcelles.



Ortie royale



Bleuet des champs



Renoué liseron



Renoué des oiseaux

*Source photos : Chambre d'Agriculture 43*

*Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation*



AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



**Directeur de publication :** Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

**Coordonnées du référent :** Joel BATONNET (CA43), joel.batonnet@haute-loire.chambagri.fr, tel : 04 71 07 71 97

**À partir d'observations réalisées par :** des coopératives, des négoce et la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire.

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures. Ce BSV est rédigé par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire par délégation pour l'ODG Lentille Verte du Puy AOP.*

*Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office Français de la Biodiversité*